

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 21/12/2012 : SUPPRESSION D'EMPLOIS 2013 POLES FI/DFE REVISION FONCIERE HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

A l'ouverture du CTL, la délégation CGT Finances Publiques 92 a lu la déclaration liminaire suivante :

Vous nous présentez aujourd'hui un plan de 41 nouvelles suppressions d'emplois ce qui porte à 350 le nombre des emplois supprimés depuis la fusion dans notre direction.

Les SIP, trésoreries, SIE sont cette année encore particulièrement frappés. Les SIP et les trésoreries font face à la sollicitation croissante des contribuables, en particulier à l'accueil. Les SIE quant à eux, déjà surchargés (CFE, CVAE, crédits d'impôt en tous genres...) vont devoir gérer l'usine à gaz du crédit d'impôt compétitivité-emploi décidé par le gouvernement en vue d'accorder 20 milliards de nouveaux cadeaux au patron. Les suppressions d'emplois 2013 ne peuvent que détériorer encore davantage les conditions de travail dans ces services déjà au bord de la rupture

Nous notons également que la direction a décidé deux suppressions d'emplois (un A+ et un B) à la faveur de la fermeture de la trésorerie municipale de Vanves qui fusionne au 1^{er} janvier avec celle d'Issy-les-Moulineaux. Une fois de plus se vérifie le fait que les fusions ne servent qu'à préparer de nouvelles suppressions d'emplois et à dégrader un peu plus les conditions de travail.

Ce que confirment également les quatre suppressions d'emplois (2 B et 2 C) prononcées au titre des pôles de contrôle corrélé revenus/patrimoine (page 25 du « plan emploi »). Or cela pose un problème que, dans son empressement, l'administration semble ne pas avoir entrevu : comment est-il possible de supprimer des emplois dans des structures qui n'existent pas, au cas particulier dans des pôles faisant l'objet d'un « test » et dont la mise en place définitive n'a pas été décidée ?

La DG a-t-elle autorisé les suppressions d'emplois à la faveur du test et au sein de structures qui n'existent pas au tableau des emplois ?

Ce point invalide le document présenté. En tout état de cause, la CGT condamne ce nouveau plan de suppressions d'emplois.

Le test des pôles spécialisés revenus/patrimoine met en péril les missions de gestion des fiscalités immobilières notamment les travaux de gestion et de réception ainsi que les missions de contrôle des particuliers. Il prépare un nouveau cycle de suppressions d'emplois et de regroupements géographiques parallèlement au développement de la polyvalence. C'est pourquoi la CGT demande l'abandon de ce test.

L'harmonisation des horaires d'ouverture que vous nous présentez comme une meilleure lisibilité pour les usagers est un cruel aveu de votre part. Nos services n'en peuvent plus et aujourd'hui votre unique proposition consiste à les concentrer et en réduire l'accès.

Les décisions que vous prenez aujourd'hui interviennent dans un contexte où comme le déclarent les organisations syndicales nationales, les annonces de privilégier le niveau interministériel au détriment de la DGFIP suscitent les plus grandes craintes sur le maintien des acquis, le maintien du réseau, du volume des promotions. Après les observations répétées de la Cour des Comptes, le régime de rémunérations accessoires spécifique à la DGFIP est également menacé.

C'est pourquoi, la CGT réaffirme avec les agents signataires de la pétition intersyndicale départementale, les exigences suivantes :

- le retrait du plan emploi 2013 présenté par la DDFIP,
- l'arrêt des suppressions d'emplois et le pourvoi de tous les emplois vacants ;
- l'arrêt des restructurations : pôles, fusions et transferts de services ;
- le maintien de toutes les missions de la DGFIP en son sein ;
- le maintien d'un plan de qualification ministériel et du volume des promotions ;
- la préservation du régime indemnitaire spécifique à la DGFIP, le maintien du statut général et de nos statuts particuliers.

Les organisations syndicales ont remis des pétitions signées par près de 600 agents sur les exigences rappelées ci-dessus.

La Direction n'a pas voulu répondre sur les questions

d'ordre national mais, au passage, elle a toutefois reconnu que l'accueil était en augmentation sensible ainsi que les agressions verbales.

« Plan emploi 2013 »

Même si le Directeur se réjouit de la baisse du nombre de suppressions d'emplois par rapport aux années précédentes, il reste que ces 41 nouvelles suppressions s'a-

joutent aux centaines précédentes qui ont déjà profondément dégradé les conditions de travail des agents et le fonctionnement des services. En outre, depuis des an-

nées, l'effectif réel est constamment inférieur aux emplois implantés.

La CGT est revenue sur le fait que des suppressions étaient prononcées sur les pôles corrélés, prochainement testés, qui n'existent pas encore comme structures. La Direction a répondu que ces emplois sont supprimés au titre de la diminution des DFE (Dossiers à Fort Enjeu) et qu'ils seraient dans les faits prélevés sur les

SIP.

L'ensemble des élus syndicaux a mis l'accent sur la gravité de la situation des agents de tous les services, ce qu'exprime la signature massive de la pétition intersyndicale qui continue à circuler dans les services. Les politiques d'austérité menacent l'exercice même des missions.

Vote contre unanime des élus syndicaux.

Pôle contrôle corrélé revenus/patrimoine (FI-DFE)

La Direction va tester, l'année prochaine, 9 pôles qui regrouperont les agents FI (Fiscalité Immobilière) et les agents des cellules CSP/DFE implantés dans les SIP. En réponse à nos interrogations la direction a apporté les précisions suivantes.

L'expérimentation débutera en janvier et un bilan sera tiré fin 2013. La mise en place (éventuelle) des pôles pourrait intervenir dès le 1^{er} septembre 2014 mais le calendrier définitif n'est pas encore connu.

Les agents conserveront leur métier (Fiscalité immobilière ou impôt sur le revenu) pendant cette année de test. Les tâches de gestion et d'accueil des FI sont conservées.

S'agissant d'un test, aucune structure n'est créée ; en conséquence les agents ne sont pas tenus de participer

au mouvement de mutation 2013 pour cette raison.

Le test se fait sans déplacement d'agents ni travaux immobiliers. Chaque inspecteur divisionnaire en charge d'un pôle aura un bureau sur un des sites de son ressort. Notre délégation a relevé une contradiction entre le projet présenté et la situation à Saint-Cloud. Le tableau remis aux élus mentionne 5 agents B alors que 7 agents B sont concernés. La direction s'est engagée à revoir la situation et à contacter les deux collègues non comptabilisés. Nous avons demandé que leurs desiderata soient respectés.

La CGT a réaffirmé son opposition à la mise en place de ces pôles qui vise à permettre de futures suppressions d'emplois et regroupements géographiques.

Révision foncière

La direction a présenté le dispositif de la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux et professionnels. 102 000 locaux et 45 000 propriétaires sont recensés dans le département. La direction a prévu le renfort de quatre EDRA (un à Sèvres et trois à Nanterre) pendant la période d'information du public.

La CGT a fait remarquer que cette opération représentait un surcroît de charges important qui ne se limitait pas à la réception mais également pouvait se traduire par une forte hausse des réclamations.

De même pour les relances.

Or les CDIF ont perdu de nombreux emplois ces dernières années. En 2013 encore la direction décide de sup-

primer un emploi d'agent C au CDIF de Nanterre. Alors que les services ne peuvent déjà plus faire face à leurs tâches actuelles, comment vont-ils pouvoir absorber cette opération supplémentaire? En outre le département comporte un nombre élevé de « grands comptes » (propriétaires détenant plus de cent locaux).

La direction répond que si les effectifs s'avèrent insuffisants, des renforts seront dégagés.

Notre délégation a rappelé qu'en 1990, au titre de la précédente révision foncière, les agents en CDIF avaient perçu une prime ; réponse de la direction : ce n'est pas prévu.

Harmonisation des horaires d'ouverture au public

La Direction souhaite que l'ensemble des Centres des Finances Publiques du département ait des horaires d'ouverture au public identiques, arguant une meilleure lisibilité pour le public. Les horaires imposés seraient, après consultation d'un panel de chefs de service : 8h45-12h00 et 13h30-16h15.

La délégation CGT a fait valoir que les modifications des heures d'ouverture au public ne peuvent se faire qu'après consultation des agents, ce qui n'a pas été le cas. Que ces horaires parfois atypiques (ouverture à 8h30, réduction de la fermeture méridienne, fermeture à 16h30) sont souvent le fruit des relations avec les usagers (possibilité d'accès à nos accueils durant leur propre pause méridienne) ou les services municipaux (rendez-vous avec les régisseurs sans encombrer la cais-

se au moment des dépôts). Par ailleurs, cet horaire uniforme et imposé de façon autoritaire par la Direction réduit de 7h00 quotidiennes l'ouverture de nos services à l'utilisateur tout en privant certains services de la fermeture anticipée le vendredi (ce qui existe, par ailleurs, tant dans le public que dans le privé).

Le Directeur, prenant conscience de nos arguments, a souhaité faire une proposition à l'issue des débats. L'harmonisation ne se fera plus au 1^{er} janvier 2013 mais au 1^{er} septembre et ne concernera plus que les SIP, SIE, CDIF et Trésoreries de proximité, pour les Trésoreries Municipales, une étude sera menée au cas par cas. Mais cette proposition demande aux Trésoreries de proximité de caler leurs horaires d'ouverture au SIP dont elles dépendent : ce qui signifie qu'elles pourront rester ouvertes

pendant la pause méridienne pendant la campagne IR !!!

La CGT, reconnaissant les avancées de la Direction, a toutefois relevé que sa proposition comportait l'inacceptable (non prise en compte de l'avis des agents, ouverture des Trésoreries de proximité pendant la pause mé-

ridienne ...) et de fait ne pouvait donner son accord à une telle proposition.

Vote

Abstention : Solidaires et CFDT

Contre : CGT et FO

Questions diverses

Frais de déplacements

Une fois encore la CGT a demandé que les rejets partiels ou en totalité soient motivés. Réponse de la direction : le bloc note sera rempli dans Agora ou un mèl envoyé si besoin.

Accueil à Boulogne nord

L'accueil dédié de Boulogne nord compte en temps normal huit agents, actuellement il n'y a que six agents présents et les suppléants sont sollicités en permanence.

La direction a répondu qu'elle n'a pas d'autre choix.

Cette situation confirme les craintes qui nous avaient amenés à condamner ce type de structure.

Ponts naturels

Deux ponts naturels sont envisagés par la direction pour le 10 mai et le 16 août.

Dossiers de validation de service

Plus de cent dossiers sont actuellement bloqués. Nous avons demandé des explications à la direction.

Celle-ci a répondu qu'il s'agissait d'un problème de logiciel et que cela allait être réglé rapidement.

Entretien des sanitaires

Nous avons fait état de plaintes nombreuses des collègues concernant l'absence de nettoyage des sanitaires sur différents sites ainsi que de la condamnation des toilettes du niveau 2 du CAD à Nanterre.

La direction a répondu qu'il appartenait aux gestionnaires de sites de faire remonter les problèmes. Pour ce qui est des toilettes du CAD, après tergiversations entre la DDFiP, l'ESI et la Préfecture, il s'avère que les travaux incombent à la Préfecture. Les crédits semblent être disponibles, les travaux seront donc effectués dans les jours ou les semaines qui arrivent.

Service affranchissement

Nous avons informé le CTL de la décision du CHS de visiter les services courrier de Nanterre direction et Vanves direction et nous avons fait part des difficultés des

collègues :

Locaux et matériels inadaptés, effectifs insuffisants, travail à flux tendu, sollicitations multiples... les agents rencontrent des difficultés à prendre leur pause méridienne complète.

La direction répond qu'un planning est mis en place pour répondre à ces difficultés.

Boulogne Sud

La délégation a remis à la direction une pétition des agents de ce site pour demander le bénéfice d'un quart d'heure réintégré dans la pointeuse pour se rendre à la cantine.

La CGT a demandé que ce point soit discuté lors d'une prochaine audience.

Chorus

La CGT a, une nouvelle fois, souhaité faire le point sur les difficultés rencontrées par les agents suite aux dysfonctionnements de Chorus, notamment dans sa version comptable. Il ne s'agit pas d'un phénomène spécifique aux Hauts-de-Seine, mais à quelques jours de la clôture de la gestion 2012, des centaines et des centaines d'opérations restent en souffrance et lorsque celles-ci semblent trouver une résolution, la DG envoie un mode opératoire indiquant que tout ce qui a été fait est à défaire et donc ... à refaire.

Le flou est total pour les collègues concernés (essentiellement au service de la comptabilité et aux produits divers de la Direction) mais également la question de la transmission de documents budgétaires fiables pour les Parlementaires est aujourd'hui posée.

Selon la Direction, c'est moins pire que cela n'était redouté !!! Mais d'ores et déjà elle remercie les collègues qui ont souffert toute l'année pour le travail accompli. Peut-on dès lors espérer une année 2013 moins horribilis ?

La délégation CGT Finances Publiques 92

**Philippe GEOFFRE - Luc BENOIT - Philippe KERGOAT - Maximilien FAURE
Brigitte SASSOU-MESSAN - Benoît ROGUES - François RISACHER - Gislhaine MASONI**

**Sans attendre, pour être plus forts dans la défense de vos droits individuels, de nos droits collectifs, pour se faire entendre et gagner sur les revendications
Adhérez à la CGT Finances Publiques 92**



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION :

.....

- Actif Stagiaire
 Retraité

Je souhaite m'abonner à :

- la Nouvelle Vie Ouvrière*

Facultatif

> Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT
(secteur Cadres & Techniciens)

- OUI NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie **CoGiT**iel par la section

le : / /

Date de réception au bureau national le : / /

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : Grade : Eche-
lon :

Filière fiscale Filière publique

Adresse administrative :

.....
.....
.....

Adresse pour l'envoi de la presse :

- Adresse administrative :
 Adresse personnelle (préciser) :

.....
.....
.....
.....

Tél. :

.....
.....